

Coupures sauvages d'électricité

Mardi 7 mars, en marge des manifestations contre le projet de loi de réforme des retraites, notre ville a été l'objet de coupures sauvages d'électricité dont le caractère intentionnel ne semble pas être démentis par les services d'ENEDIS et RTE.

Les conséquences de tels actes doivent encore être évaluées.

Ces coupures intentionnelles peuvent être de nature à porter gravement atteinte à la santé de nos concitoyens les plus faibles, ce qu'aucun moyen d'action ne saurait justifier, conduisant à altérer le bien fondé des véritables revendications auprès de notre population.

Le bon fonctionnement du service public a également été pénalisé par cet acte qui contrevient à l'obligation d'assurer la continuité du service.

Enfin, elles ont causé un préjudice significatif aux activités économiques de notre ville dénoncé à juste titre par les présidents des chambres consulaires.

Le droit de grève est pleinement et justement reconnu dans notre constitution. Il doit pouvoir s'exercer librement dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Si de tels actes délictuels venaient à se reproduire, nous serons dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir réparation auprès des responsables.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE